



BOWLS CANADA BOULINGRIN

Politique sur l'inclusion et l'équité

Définitions

1. Les définitions suivantes s'appliquent aux termes utilisés dans la présente politique :
 - a) *Groupes sous-représentés* – Les groupes sous-représentés comprennent les femmes, les enfants issus de familles à faible revenu, les personnes autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants au Canada et les membres de la communauté LGBTQ2.

Objet

2. BCB s'engage à favoriser l'inclusion, l'équité et l'accès dans son administration, ses politiques, ses programmes et ses activités. L'objet de la présente Politique est de définir l'engagement de BCB à l'égard des groupes sous-représentés en leur offrant un éventail complet et équitable d'occasions leur permettant de participer au sport et au leadership.

Dispositions

3. BCB améliorera la qualité et les occasions de participation aux programmes et au leadership de BCB en adoptant les mesures suivantes :
 - a) Soutenir l'inclusion, l'équité et l'accès des groupes sous-représentés;
 - b) Veiller à offrir des occasions équitables est un élément clé dans l'élaboration, la mise à jour ou la prestation des programmes et des politiques de BCB;
 - c) S'assurer que les personnes faisant partie des groupes sous-représentés n'aient aucun obstacle quant à leur participation aux programmes, aux entraînements et aux occasions d'emploi à titre d'entraîneur au sein de BCB;
 - d) Traiter tous les cas de conduite discriminatoire conformément au *Code de conduite et d'éthique* et à la *Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires* de BCB.
4. Pour le personnel, le conseil d'administration et les comités, BCB adoptera les mesures suivantes :
 - a) Favoriser une représentation équitable des groupes sous-représentés au sein du conseil d'administration et de tous les comités;
 - b) Viser à créer un équilibre entre les hommes et les femmes au sein de tous les comités, groupes de travail et autres organes décisionnels ainsi que dans le cadre des mises en candidature et des nominations au sein du conseil d'administration;
 - c) Inclure l'équité entre les hommes et les femmes comme une valeur explicite acceptée et promue dans les comités de mises en candidature et de sélection;
 - d) Offrir des occasions d'avancement à tous les employés qui permettent d'accéder aux rangs supérieurs de la structure décisionnelle et d'être rémunéré équitablement;
 - e) Offrir une égalité des chances à tous les employés afin qu'ils reçoivent le perfectionnement professionnel leur permettant d'accéder aux rangs supérieurs de la structure décisionnelle;
 - f) Déclarer publiquement que BCB est un employeur offrant l'égalité des chances en plus de respecter et d'appliquer le principe de parité salariale à l'égard des employés et des contractuels.
5. Pour les relations avec les médias, BCB adoptera les mesures suivantes :
 - a) Veiller à ce que les groupes sous-représentés figurent dans le matériel promotionnel, les publications officielles et les activités de communication de façon équitable, et que toutes les communications soient rédigées de façon inclusive aux deux sexes;
 - b) Produire tout le matériel (écrit et visuel) de façon à ce qu'il soit inclusif et qu'il montre des images actives et positives du sport;

- c) Élaborer un plan de communication visant à donner une visibilité média aux groupes sous-représentés y compris les athlètes, entraîneurs, événements et sports;
 - d) Employer un langage épicène et approprié ainsi que des supports visuels positifs dans toutes les publications, illustrations graphiques, vidéos, affiches et sur les sites web;
 - e) Viser à offrir une visibilité aux groupes sous-représentés en tant porte-parole de BCB.
6. Pour les politiques, documents de gouvernance et contrats avec les tiers, BCB adoptera les mesures suivantes :
- a) Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre toutes les politiques, programmes et services en veillant à ce les préoccupations et les besoins des groupes sous-représentés soient identifiés, défendus et appuyés;
 - b) Exercer une influence qui favorise l'équité auprès des organismes externes.
7. Pour les programmes, activités et évènements, BCB adoptera les mesures suivantes :
- a) Offrir des occasions de participation et de compétition équitables aux groupes sous-représentés;
 - b) Financer équitablement des programmes et des services destinés aux groupes sous-représentés;
 - c) Encourager les membres des groupes sous-représentés à être des modèles de rôle pour les jeunes participants;
 - d) Créer des occasions spéciales visant à accroître le nombre et le niveau de certification des femmes à titre d'entraîneurs, et ce, dans tous les programmes et services en matière d'entraînement;
 - e) Lors de la planification des séances de formation, tenir compte de l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le choix des animateurs.

Engagement soutenu en matière d'inclusion, de diversité et d'équité

8. BCB est conscient que la clé d'une organisation inclusive, diverse et équitable repose dans l'intégration des principes d'équité dans l'ensemble des stratégies, des plans et des actions de l'organisation, qu'il s'agisse de ses programmes techniques, opérations, gestion administrative, commanditaires, marketing, médias ou communications. BCB s'engage à constamment intégrer l'équité dans ses propres stratégies, plans, actions et activités.

Évaluation

9. BCB effectuera un suivi et une évaluation constante de ses progrès en matière d'inclusion, d'équité et d'accès.

Approuvée : février 2019